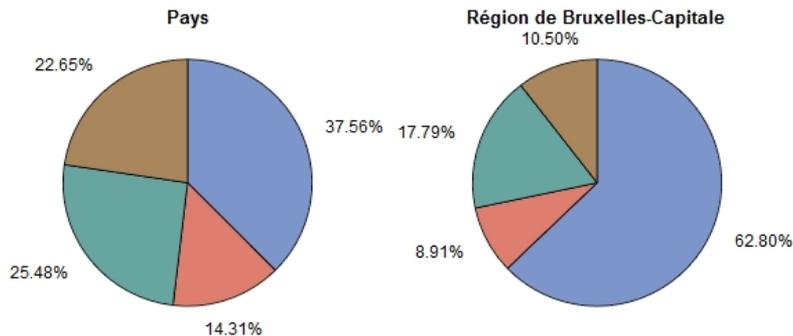


Région de Bruxelles-Capitale



- Groupe Ia: les chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi
- Groupe Ib: les chômeurs indemnisés non-demandeurs d'emploi
- Groupe II: les travailleurs soutenus par l'ONEM
- Groupe III: les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	780.640	10,7
Assurés contre le chômage (2)	371.361	9,7
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	289.872	8,8
Taux du chômage (4)	19,3	

Vision globale 2014	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	246.188	10,8
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	6.807	22,2
Dossiers litiges achevés	25.951	14,7
Contrôles achevés (6)	5.775	7,1
Sanctions notifiées au cours de l'année (7)	10.461	13,4
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (8)	6.339	24,7
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2013	1.130,1	13,1
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2014	1.092,3	13,3
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	92,5	22,6
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	11,6	15,8

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2014)		Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés	Hommes	49.785	14,1	
	Femmes	41.879	14,9	
	Total	91.664	14,5	
	CCI inoccupés inscrits comme DE	Hommes	44.147	17,7
		Femmes	36.130	17,2
		Total	80.277	17,5
		Après un emploi à temps plein	61.103	17,9
		Après études	14.132	15,5
		Après un emploi à temps partiel volontaire (DE)	4.781	21,7
		Chomage avec complément d'entreprise sans dispense de l'IDE	261	5,4
		Travailleurs ayant charge de famille isolés	27.462	20,9
			25.943	23,3
		Cohabitants sans charge de famille	26.872	12,5
		Moins de 25 ans	5.896	10,8
		25 à 50 ans	54.791	20,0
		50 ans et plus	19.590	15,0
		Moins d'1 an	22.237	13,1

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2014)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés	CCI inoccupés inscrits comme DE	1 à 2 ans	14.185	16,6	
		2 ans et plus	43.855	21,6	
	Difficultés sociales et familiales		863	12,5	
	Chômeurs âgés		6.642	11,4	
	Chomage avec complément d'entreprise avec dispense de l'IDE		3.122	3,1	
	Après un emploi à temps partiel volontaire (non DE)		761	10,7	
Travailleurs soutenus par l'ONEM (9)	Hommes		11.757	6,7	
	Femmes		10.985	8,0	
	Total		22.743	7,3	
	Chômeurs temporaires		6.429	4,8	
	dont suspension pour employés		113	3,5	
	Gardien(ne)s d'enfants		22	0,7	
	Vacances-jeunes		71	2,9	
	Vacances seniors		2	1,0	
	Période non rémunérée dans l'enseignement		257	6,6	
	Soins d'accueil		3	2,7	
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR		5.294	10,4	
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		60	14,2	
	Chômeurs avec dispense ALE		69	4,7	
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger		4	28,2	
	Mesures d'act. ciblées sur les jeunes		51	34,2	
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs âgés		562	3,3	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: études		2.670	10,7	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: formation prof.		1.515	7,5	
	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisés		5.698	11,3	
	Complément de garde d'enfants		36	4,0	
	Mesures d'act. ciblées sur l'encouragement des chôm. pour s'installer comme indépend.		1	4,4	
	Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec soutien de l'ONEM	Hommes		3.703	4,2
		Femmes		9.721	5,2
Total		13.424	4,9		
Prépension à mi-temps		9	2,7		
ICP, interruption complète		504	10,4		
ICP, réduction des prestations		2.282	3,6		
Congés thématiques		4.110	5,6		
Crédit-temps, pour un emploi à temps plein		773	13,4		
Crédit-temps, réduction des prestations		5.746	4,5		
Autres		Prime de crise - Alloc. de licenciement		325	10,3
	Indemnité en compensation du licenciement		8	1,5	
Attestations	Total		109.112	12,9	
	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		76.074	13,4	
	Autres attestations		33.038	12,0	

(1) Population au 1er janvier 2014 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2013. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2013 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2013 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2013; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2013 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2014 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2013 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.

(7) Chômeurs sanctionnés d'une exclusion effective sans sursis ou avec sursis partiel, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).

(8) Sans a) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) que jusqu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et b) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.

(9) Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir notre site internet: Statistiques - définitions des ayant droit.